# **ASSOCIATION INFOCLIMAT**



### Assemblée Générale Extraordinaire

### **Procès Verbal**

<u>Date de l'Assemblée Générale</u> : Samedi 23 Février 2008

<u>Lieu</u>: 25290 ORNANS

Heure d'ouverture : 16h00

Heure de clôture : 16h15

123 membres sur 212 sont présents ou représentés, le quorum (107) étant atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire débute à 16h00.

## ORDRE DU JOUR

1. Modification des statuts

#### 1. Modification des statuts

- Le président rappelle qu'il est possible de voter à mains levées ou bien à bulletin secret.
- Le président rappelle les éléments qui ont motivé les propositions de modification des statuts puis procède à la lecture des propositions de modification :

#### Article 10

« Les votes par procuration sont autorisés à raison de 3 procurations par membre à jour de leur cotisation annuelle. »

#### est remplacé par :

« Les votes par procuration sont autorisés à raison de 5 procurations par membre à jour de leur cotisation annuelle. »

#### Article 11

« Les votes par procuration sont autorisés à raison de 3 procurations par membre à jour de leur cotisation annuelle. »

#### est remplacé par :

« Les votes par procuration sont autorisés à raison de 5 procurations par membre à jour de leur cotisation annuelle. »

#### **Article 12**

« Un membre ne pourra pas recevoir plus de trois pouvoirs. »

#### est remplacé par :

« Un membre ne pourra pas recevoir plus de cinq pouvoirs. »

> Les propositions de modification des statuts sont mises aux voix (mains levées) :

Exprimés	Majorité	OUI	NON	Abstention
123	62	123	0	0

- > La modification des statuts est adoptée à l'unanimité des votants.
- ➤ Le président clôture l'Assemblée Générale Extraordinaire à 16h15.

Le président, Le secrétaire,

Rédaction : Nicolas MENARD et Laurent GARCELON